



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 22 OCTOBRE 2010
VILLE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

**DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL
DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE D'ANNECY 2018
« UN ENGAGEMENT DECISIF ET ADAPTE AUX
ENJEUX COMME A NOS EXIGENCES »**

L'examen ce jour en session plénière du Conseil régional Rhône Alpes du dossier « candidature d'Annecy aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2018 » a permis de **franchir une étape importante dans la mobilisation des collectivités territoriales en faveur de ce projet.**

Eric FOURNIER, maire de Chamonix et président de la communauté de communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc, a salué, en tant que conseiller régional, cette implication régionale décisive.

En s'engageant à mobiliser 220 millions € du budget régional des prochaines années pour la réalisation des équipements d'infrastructures ferroviaires programmés (170 millions) et celle des équipements sportifs (part régionale à hauteur de 50 millions d'euros) nécessaires à l'organisation des J.O., la Région Rhône-Alpes envoie un signe fort.

Eric Fournier a notamment souligné que « **le dossier d'accueil des J.O. doit contribuer à faire converger le projet olympique et le projet de territoire porté au niveau local et constitue à ce titre un formidable accélérateur de projets au service de nos populations et de nos territoires** ».

Il s'est félicité de l'évolution du dossier dans le sens des préoccupations qu'il avait exprimées, que ce soit en terme de préservation des espaces vierges, d'adaptabilité future des équipements construits aux besoins effectifs des populations ou de contribution réduite des collectivités locales directement impactées.

Il a tenu à noter que « l'engagement régional, qui sera complété par celui des communes, devra **être consolidé par les garanties financières de l'Etat pour la réalisation de ce projet olympique** ».

Deux garanties supplémentaires auront été obtenues au terme du débat régional et via l'adoption d'amendements spécifiques défendus par Eric Fournier :

1, que les études nécessaires au lancement effectif des chantiers de rénovation/amélioration du réseau ferroviaire (Annecy-Saint-Gervais, Annecy-Aix et Saint-Gervais-Vallorcine) et les conventions financières correspondantes soient présentées au vote des assemblées délibérantes concernées avant fin 2010

2, que la contribution régionale soit **complétée par un engagement spécifique de soutien à la reconversion post JO en logements permanents des constructions du village olympique** afin de répondre aux besoins exprimés par les populations locales.

Contact : Mairie de Chamonix. François-Régis Bouquin. 06 01 08 15 88
francois-regis.bouquin@chamonix.fr